Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-212200711-20261006-2026_10_02-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Dinan
Canton de Broons

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE GUITTÉ

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette Commune légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Madame Géraldine LUCAS Maire.

Nombre de Membres : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12 + 2 procurations

Date de convocation : 24/09/2026

Présents : LUCAS Géraldine, DESPORTES Fabien, LABOURDE Charline, HERVIAUX Hubert, DESPORTES Patrick, HEURLIN Christelle, GUENROC Hélène, PIEL Constance, CORTESERO Anne-Marie, GUESSANT Sylvain, MARIE Nicolas, CRESPEL Christine.

Absents : MASSARD Gilles (donne procuration à HEURLIN Christelle), BOUESNARD Vincent, REVAULT Alexandra (donne pouvoir à MARIE Nicolas).

Secrétaire de séance : Sylvain GUESSANT

Rapport d'activité de Dinan Agglomération (2026-10-02)

Madame Le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le rapport d'activités 2025 transmis par Dinan Agglomération.

Depuis la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales et leurs groupements de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.
Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « *ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus* ».

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux du territoire.

L'élaboration de ce rapport est donc l'occasion de prendre du recul sur les politiques et actions menées par Dinan Agglomération, en regardant ce qui est positif, d'une part, et ce qui pourrait être amélioré, d'autre part.

Cette analyse est réalisée au regard du cadre de référence national, qui regroupe les ambitions de développement durable en 5 finalités essentielles, permettant d'appréhender les cohérences et transversalités recherchées dans les projets :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-212200711-20261006-2026_10_02-DE

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune à Dinan Agglomération,

Vu Le Code Général des collectivités territoriales,
Ainsi, et considérant l'ensemble de ces éléments,

Après délibération, le conseil municipal vote
Pour : 14
Contre :
Abstention :

PREND ACTE du rapport d'activités 2025 de Dinan Agglomération.

Le Maire,
Géraldine LUCAS



La secrétaire de séance,
Sylvain GUESSANT

